

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
SOCIETE CONGOLAISE DES POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS

Société Anonyme Unipersonnelle avec Conseil d'Administration

Au Capital de 5.212.750.000,00 FC

Immatriculée au RCCM: CD/KIN/RCCM/14-B-3432 - N° ID. NAT. : C05704C



**CELLULE DE GESTION DES PROJETS ET
DES MARCHES PUBLICS DE LA SCPT
COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES**

***RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES RELATIVES
A L'ACQUISITION DES MATERIELS INFORMATIQUES
AU PROFIT DE LA SCPT
(N°DC/0119/DG/CGPMP/SCPT/2016)***

Kinshasa, juillet 2016

[Handwritten signatures and initials in blue ink]



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
SOCIETE CONGOLAISE DES POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS
Société Anonyme Unipersonnelle avec Conseil d'Administration
« SCPT » SA

Au Capital de 5.212.750.000 FC Immatriculée au RCCM:CD/KIN/RCCM/14-B-3432
CELLULE DE GESTION DES PROJETS ET DES MARCHES PUBLICS
COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES

DOSSIER DE CONSULTATION : N°DC/0119/DG/CGPMP/SCPT/2016

1. COMPOSITION DE LA COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES

Les personnes dont les noms sont repris ci-dessous ont été désignées comme membres de la Commission de Passation des Marchés.

1	MIMBANGA Gaspard	Superviseur-consultant/CGPMP/Représentant de l'Autorité Contractante	Président
2	KIMULO KAPENDA	DSP-BU/Poste Responsable du Service bénéficiaire	Membre
3	ASSANI TSHIBAKA	Directeur juridique	Membre
4	KINZAMBA NZEMBA	Directeur financier	Membre
5	M'BAYA Grégoire	Directeur des Services Généraux/Service utilisateur	Membre
6	LITANGI Noel	Responsable de la Direction Informatique/Expert	Membre
7	KIBWILA KUBALEKA	Secrétaire permanent/CGPMP	Membre
8	GBUKULU AKUMBA	Délégué de Service bénéficiaire	Membre
9	MBADI KIMUBWILA	Président/Sous-Commission d'analyse	Membre

2. INTRODUCTION

Dans le cadre de l'exécution du projet du Fonds pour l'Amélioration de la Qualité de Services « FAQs/UPU » en faveur de la Poste de la Ville Province de Kinshasa, la SCPT souhaite procéder à l'acquisition des matériels informatiques pour le fonctionnement du secteur postal selon les spécifications techniques détaillées.

Il s'agit de :

1. 4 Kit complet ordinateur « Disque dur 1 TERA, Ram 6 GB, Dual core, écran plat 15-17" ».
2. 3 Imprimante « Multifonction LaserJet Pro M176 ».
3. 1 Imprimante Code à barre « TTP-2410M PRO SERIES ».

Le dossier de consultation a été élaboré en date du 24 Mai 2016 par conséquent, une lettre de demande de cotation N°DC/0119/DG/CGPMP/SCPT/2016 du 14 Juin 2016 a été adressée à 5 fournisseurs ci-après :

1. BUROTOP IRIS SARL
2. M-INTERCOM SARL
3. TUVENE KUA NZAMBI TUKUNZA/ONG
4. ELYOT TRADING SARL
5. MAC DESIGN

Le marché susvisé a consisté à produire par impression des étiquettes Poste selon les spécifications techniques communiquées aux candidats fournisseurs précités.

3. PROCESSUS DE PASSATION DES MARCHES

Conformément aux dispositions de l'Article 45 de Décret n° 10/22 du 02/06/2010 portant manuel de procédures de la Loi relative aux marchés publics, la SCPT a transmis le plan de passation des marchés, "PPM" relatif à l'acquisition de matériels pour la Poste (véhicules,, matériels informatiques et matériels d'exploitation) pour avis de non objection en date du 29 Mars 2016 à la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP).

En date du 06 Avril 2016, la DGCMP a émis son avis de non objection requis audit PPM ;

Par sa lettre N°SCPT/DG/0594/0113/2016 du 11 Avril 2016, la SCPT a communiqué à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) le plan de Passation des marchés pour publication sur son site Internet ; la mise en œuvre de cette étape a été confirmée la lettre n°658/ARMP/DG/DC/Sec/JK/04/2016 du 18 Avril 2016 de l'ARMP.

A la suite de ces préalables, le dossier de consultation relatif à l'acquisition des matériels informatiques a été élaboré en bonne et due forme et les offres ont été déposées à l'adresse de l'Autorité Contractante au plus tard le lundi 27 Juin 2016 à 13h00'. Les plis ont été ouverts le même jour à 13h30' en présence des représentants de soumissionnaires désirés.

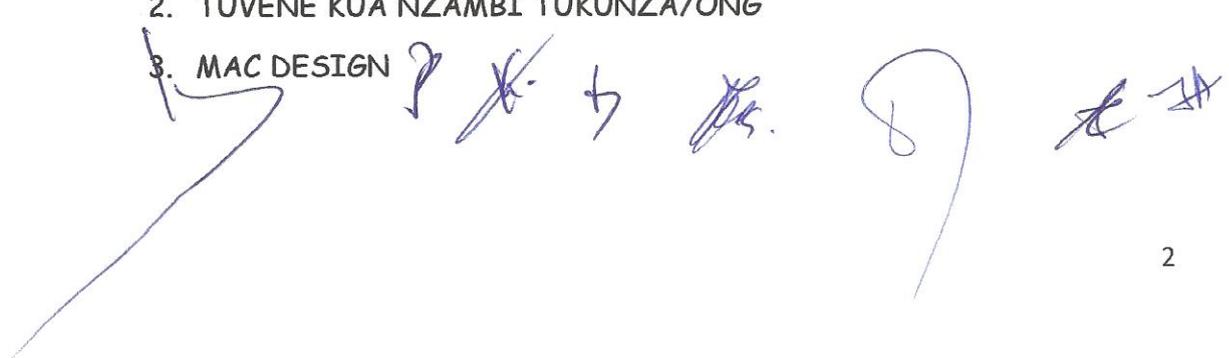
Sur cinq (5) soumissionnaires effectivement contacté à ce sujet, Trois (3) ont déposé leurs offres dans le délai, à savoir, la Société BUROPTOP IRIS, l'ONG TUVENE KUA NZAMBI TUKUNZA et la Société MAC DESIGN. Bien que saisis par écrit, les soumissionnaires ELYOT TRADING Sarl et M-INTERCOM n'ont pas déposé leurs offres.

4. ANALYSE DES OFFRES

La Commission de Passation des Marchés a procédé successivement à l'analyse préliminaire des aspects administratifs ainsi qu'à l'examen détaillé de la qualification technique et financière des soumissionnaires.

4.1. Examen préliminaire des aspects administratifs

1. BUROTOP IRIS SARL
2. TUVENE KUA NZAMBI TUKUNZA/ONG
3. MAC DESIGN



N°	CRITERES	SOUSSIONNAIRE		
		BUROTOP	TUVENE	MAC DESIGN
1	Lettre de soumission dûment signée	Oui	Oui	Oui
2	Affichage du prix global de l'offre	Oui	Oui	Oui
3	Affichage des détails des prix de l'offre	Oui	Oui	Oui
4	N° d'immatriculation au RCCM ou similaire	Oui	Oui	Oui
5	N° d'Identification Nationale ou son similaire	Oui	Oui	Oui
6	Affiliation à l'INSS, INPP	Oui	Oui	Oui
7	Attestation fiscale en cours de validité	Oui	Oui	Oui
Acceptation pour la suite d'examen		Oui	Oui	Oui

4.2. Examen des qualifications financières et techniques des soumissionnaires

1. BUROTOP IRIS SARL
2. TUVENE KUA NZAMBI TUKUNZA/ONG
3. MAC DESIGN

4.2.1. Spécifications techniques

N°	SPECIFICATIONS TECHNIQUES	Qté.	SOUSSIONNAIRE		
			BUROTOP	TUVENE	MAC DESIGN
1	Kit complet ordinateur disque dur 1 TERA, Ram 6 GB, Dual core, écran plat 15-17"	4	Oui	Oui	Non
2	Imprimante multifonction LaserJet Pro M176	3	Oui	Oui	Oui
3	Imprimante Code à barre TTP-2410M PRO SERIES	1	Oui	Oui	Oui
4	Délai de livraison	7 jrs	Oui	Oui	Oui

4.2.2. Bordereau quantitatif

N°	DESIGNATION	Qté.	SOUSSIONNAIRE		
			BUROTOP	TUVENE	MAC DESIGN
1	Kit complet ordinateur disque dur 1 TERA, Ram 6 GB, Dual core, écran plat 15-17"	4	Oui	Oui	Oui
2	Imprimante multifonction LaserJet Pro M176	3	Oui	Oui	Oui
3	Imprimante Code à barre TTP-2410M PRO SERIES	1	Oui	Oui	Oui

4.2.3. Examen des prix des offres (lus publiquement)

N°	SOUSSIONNAIRE	MONTANT TTC EN FC
1	MAC DESIGN	4.604.040 FC
2	TUVENE KUA NZAMBI TUKUZA	4.628.400 FC
3	BUROTOP IRIS SARL	5.665.322 FC

La comparaison de cotations se résume comme suit :

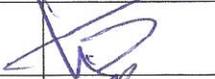
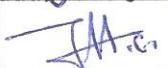
N°	Nom des soumissionnaires	Conformité de la cotation			Prix total TTC	Observations
		Critères administratifs	Spécificités techniques	Délai		
01	BUROTOP IRIS Sarl	Oui	Oui	7 jours	5.665.322 FC	Prix de l'offre supérieur au prix confidentiel
02	TUVENE KUA NZAMBI TUKUZA/ONG	Oui	Oui	7 jours	4.628.400 FC	-
03	MAC DESIGN	Oui	Non	jours	4.604.040 FC	- l'écran plat présenté est de 18-19" au lieu de 15-17" de la DC ; - l'imprimante de code à barre a été sous-évaluée, la qualité ne requiert pas l'assentiment de la spécification technique.

5. PROPOSITION D'ATTRIBUTION DU MARCHE

Au regard des résultats ci-dessus, la Commission de Passation des Marchés, après délibérations, a retenu le candidat TUVENE KUA NZAMBI TUKUZA/ONG, qui a présenté l'offre la moins disante et la qualité requise pour un montant équivalent à 4.628.400 FC toutes taxes comprises (francs congolais quatre millions six cent vingt-huit mille quatre cents).

Fait à Kinshasa, le 14 Juillet 2016

Membres de la Commission de Passation des Marchés

N°	Noms et postnoms	Désignation	Signatures
1	MIMBANGA Gaspard	Superviseur-consultant/CGPMP/Représentant de l'Autorité Contractante	
2	KIMULO KAPENDA	DSP-BU/Poste Responsable du Service bénéficiaire	
3	ASSANI TSHIBAKA	Directeur juridique	
4	KINZAMBA NZEMBA	Directeur financier	
5	M'BAYA Grégoire	Directeur des Services Généraux/Service utilisateur	
6	KIBWILA KUBALEKA	Secrétaire permanent/CGPMP	
7	GBUKULU AKUMBA	Délégué de Service bénéficiaire	
8	MBADI KIMUBWILA	Président/Sous-Commission d'analyse	

- ANNEXE 1 : FICHE TECHNIQUE DU PROJET
- ANNEXE 2 : ACCUSE DE RECEPTION DU DOSSIER CONSULTATION du 14 Juin 2016
- ANNEXE 3 : PV d'OUVERTURE DES PLIS du 27 Juin 2016
- ANNEXE 4 : RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES ET PROPOSITION D'ATTRIBUTION DU MARCHE du 08 Juillet 2016 DE LA SOUS COMMISSION D'ANALYSE
- ANNEXE 5 : PV DE LA SEANCE D'ATTRIBUTION PROVISoire DU 14 JUILLET 2016
- ANNEXE 6 : DECISION D'ATTRIBUTION PROVISoire.